

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	11
Votants	12
absents	04
Procurations	01

L'an Deux Mil vingt six Le 19 janvier à 18h30 Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2026
PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. FALLEAU Geneviève. DECLÉ Sébastien. BINETRUY/MEYER Nadine. CONTAMINE David. MOUSSEULT Philippe. PERTUIS Martine.
ABSENTS : CHABASSIER David. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
PROCURATIONS : CHABASSIER David à FORT Sylvette
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Création de postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité au centre d'hébergement de La Chartreuse

Le conseil municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir de deux postes d'agent de restauration et d'un poste d'agent polyvalent pour proposer la restauration complète et l'entretien sur note site d'hébergement collectif La Chartreuse et ainsi recevoir des classes découvertes en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création à compter du 1^{er} mars 2026 de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'**Agent de restauration polyvalent** relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

La création à compter du 1^{er} mars 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'**Agent polyvalent** relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois à partir du 1^{er} mars 2026.

Ils devront justifier de leur habilitation hygiène HACCP à jour, d'une expérience dans un poste similaire et à minima d'un CAP cuisine ou équivalent.

La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20260119-2026-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2026
Publication : 20/01/2026

HAUTEFORT le 19/01/2026

LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS

